

**CHARTRE D'ETHIQUE
DU GROUPE HIGHCO**

HighCo

SOMMAIRE

01.	NOS PRINCIPES D'ETHIQUE	1
02.	NOS REponsABILITES A L'EGARD DE NOS PARTENAIRES	3
2.1.	Les autorités	3
2.2.	Les collaborateurs	3
2.3.	Les clients	3
2.4.	Les fournisseurs	3
2.5.	Les concurrents	4
2.6.	Les actionnaires	4
2.7.	Les consommateurs	4
03.	A QUI S'ADRESSE CETTE CHARTE ET COMMENT S'APPLIQUE-T-ELLE ?.....	5
3.1.	A qui s'adresse cette Charte ?.....	5
3.2.	Comment est diffusée cette Charte ?.....	5
3.2.	Comment signaler un manquement ?	5

01

NOS PRINCIPES D'ETHIQUE

L'exemplarité et le respect font partie des valeurs phares du Groupe HighCo.

La Charte d'éthique s'appuie sur ces valeurs, déclinée en principes devant d'être respectés par le Groupe et l'ensemble des collaborateurs.

Le respect des Lois

Nous respectons les Lois et règlements, dans quelque domaine que ce soit, dans tous les pays où nous exerçons nos activités.

L'honnêteté et l'intégrité

Nous devons agir avec honnêteté et contribuer à promouvoir une culture d'intégrité. L'intégrité interdit notamment toute pratique de corruption, active ou passive.

Ainsi, nous n'accepterons, ni n'offrirons aucun versement occulte, direct ou indirect et nous nous conformerons, notamment en matière de cadeaux et d'invitations, au Code de conduite anti-corruption du Groupe, disponible sur www.highco.com ou sur le réseau social entreprise <https://highconnect.highco.com/>.

Le respect des autres

Nos relations entre collaborateurs, et avec nos partenaires, doivent être fondées sur la confiance, la loyauté et le respect de la dignité et des droits de chacun.

La préservation des intérêts du Groupe

En toutes circonstances, la conduite des collaborateurs est loyale et inspirée par l'intérêt du Groupe.

Nous devons éviter toute situation ou activité pouvant aboutir à des conflits d'intérêt avec le Groupe. En cas de conflits d'intérêt, nous devons en faire état.

Les conflits d'intérêts découlent de toute situation dans laquelle les intérêts personnels des collaborateurs, sont en conflit avec leurs fonctions ou responsabilités au sein du Groupe. Chacun est responsable de la préservation des biens et des ressources du Groupe qui lui sont confiés et de leur strict usage dans le cadre de ses fonctions.

Nous devons traiter de manière confidentielle, toute information non publique concernant les activités du Groupe et de ses clients.

Toute utilisation de telles informations à des fins personnelles ou au bénéfice de proches, notamment pour acheter ou vendre des titres HighCo ou de clients, est proscrite.

Nous ne devons pas, à des fins personnelles, nous engager directement ou indirectement dans des activités concurrentes à celles du Groupe.

La transparence et la pertinence des informations communiquées

Nous nous devons d'être exemplaires quant à la précision et la pertinence des informations diffusées à l'attention de nos partenaires.

Le respect de l'environnement

Nos pratiques de fonctionnement interne et d'achats doivent être guidées par le respect de l'environnement et la volonté de diminuer nos impacts environnementaux. Chacun contribue à la réalisation de cet objectif dans le périmètre de ses fonctions.

02

NOS REponsABILITES A L'EGARD DE NOS PARTENAIRES

2.1. Les autorités

Nous devons avoir des relations irréprochables avec les autorités et appliquer les réglementations applicables en matière de lobbying. Aucune contribution de quelque nature qu'elle soit, ne peut être apportée à des partis et hommes politiques, des comités d'actions sans l'accord préalable écrit du Directoire de HighCo.

2.2. Les collaborateurs

Au-delà des principes de respect des Droits Humains et du Droit social, le Groupe doit à ses salariés des conditions de travail dignes.

Chacun doit s'assurer que son comportement ne nuit pas à la qualité de l'environnement de travail pour ses collègues.

Le Groupe rejette toute forme de discrimination, toute forme de harcèlement, d'intimidation et tout comportement et propos humiliants.

2.3. Les clients

Le Groupe doit être guidé par le respect de l'intérêt de ses clients, le souci de qualité et faire preuve à leur égard de professionnalisme, d'implication, d'écoute, de créativité, de pertinence dans la réalisation des prestations.

Les relations avec les clients doivent être fondées sur l'intégrité, la loyauté et la confiance réciproque. Dans le cadre de ces relations, les collaborateurs du Groupe doivent se conformer au Code de conduite anti-corruption adopté par HighCo. En particulier sont prohibées, les commissions occultes ou toute autre forme de paiement illicite, direct ou indirect, à tout représentant d'un client ou prospect dans le but d'obtenir un marché.

Nous ne devons pas proposer sciemment à nos clients, des travaux qui contiennent des propos ou des images portant atteinte à la morale publique et devons prendre en compte leurs impacts sur les minorités.

Nous devons respecter la confidentialité des données qui nous sont confiées par nos clients ou prospects.

2.4. Les fournisseurs

Le choix des fournisseurs doit être fondé sur des critères de performance, de qualité, de compétitivité dans les prix et de respect des délais mais aussi des critères environnementaux et d'exigences en matière sociale et de Droits Humains.

Le Groupe demande à ses fournisseurs de partager ses règles et principes éthiques, en particulier en matière environnementale, sociale, de droits humains, de lutte contre le travail forcé et le travail des enfants et de lutte contre la corruption.

Les collaborateurs du Groupe doivent se conformer dans toute relation avec un fournisseur aux Lois et réglementations locales, ainsi qu'au Code de conduite anti-corruption adopté par HighCo.

2.5. Les concurrents

Le Groupe est attaché à la libre concurrence.

Tous les collaborateurs se doivent d'avoir des pratiques commerciales loyales et une obéissance stricte au droit de la concurrence de tous les pays, dans lesquels le Groupe est implanté.

2.6. Les actionnaires

Vis-à-vis de ses actionnaires, le Groupe se doit d'être performant.

HighCo applique les principes d'un gouvernement d'entreprise responsable soucieux de la transparence de sa gestion et de sa direction. Il doit à ses actionnaires et aux marchés financiers une information sincère, fidèle, exacte et ponctuelle.

2.7. Les consommateurs

En tant que groupe de communication, HighCo a une responsabilité à l'égard des consommateurs qui constituent les cibles, directes ou indirectes, de ses actions de communication.

Il leur doit une communication honnête, éthique et responsable, respectueuse de la culture des pays.

03

A QUI S'ADRESSE CETTE CHARTE ET COMMENT S'APPLIQUE-T-ELLE ?

3.1. A qui s'adresse cette Charte ?

Cette Charte d'éthique s'applique à l'ensemble des filiales du groupe dont HighCo détient directement ou indirectement 50% ou plus du capital social.

3.2. Comment est diffusée cette Charte ?

La présente Charte a fait l'objet d'une communication générale à l'ensemble des filiales du Groupe.

Elle est remise à chaque nouveau collaborateur dans le cadre des procédures d'accueil des nouveaux arrivants.

Elle est accessible sur le réseau social entreprise du Groupe : <https://highconnect.highco.com/>.

3.2. Comment signaler un manquement ?

Si un collaborateur a personnellement connaissance d'un crime ou d'un délit, ou d'une violation grave et manifeste de la Loi, d'une menace ou d'un préjudice grave pour l'intérêt général, de conduites ou de situations contraires au Code de conduite anti-corruption, - dans la mesure où ces situations sont susceptibles de caractériser des faits de corruption ou de trafic d'influence -, il est invité à le signaler en se conformant au dispositif d'alerte et de signalement disponible sur www.highco.com et sur le réseau social entreprise <https://highconnect.highco.com/>.



HighCo

Direction Juridique HighCo : contact-jurid@highco.fr
365 avenue Archimède – 13799 Aix-en-Provence Cedex 3